APPEL A CANDIDATURES

**Groupe Régional d’Appui aux Négociations Internationales sur le Climat de la CEDEAO**

# Introduction

La CEDEAO souhaite constituer un Groupe Régional d’Appui aux Négociations Internationales sur le Climat (GRANIC) pour appuyer ses États membres et être proactive dans la défense des intérêts communs ouest-africains au sein du groupe africain, notamment pour mieux coordonner les positions régionales communes sur des sujets relevant des domaines de compétences de la CEDEAO.

A cet effet, la CEDEAO entend sélectionner des experts dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques ayant une expérience des négociations internationales dans le cadre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et de l’Accord de Paris sur le climat.

Le GRANIC est établi en la forme d’un organe technique d’appui-conseil auprès de la Commission de la CEDEAO, qui est placé sous la tutelle du Département en charge de l’Agriculture, de l’Environnement et des Ressources Naturelles de la Commission de la CEDEAO.

Ce groupe devrait être constitué début 2021. La CEDEAO a mandaté le projet GCCA+ Afrique de l’Ouest (GCCA+ AO) pour lui apporter son soutien dans cette démarche d’opérationnalisation du GRANIC. Le règlement d’exécution relatif au GRANIC n’étant pas encore formellement adopté par la Commission, les premiers mois d’opérationnalisation du GRANIC constitueront une phase de démarrage durant laquelle les mécanismes opérationnels de coordination et de fonctionnement seront testés et susceptibles d’évoluer le cas échéant.

**Zoom sur le projet GCCA+ Afrique de l’Ouest**

Le projet GCCA+ AO vise à participer à l’effort régional ouest-africain de mise en œuvre de l’Accord de Paris à travers le renforcement des capacités de la CEDEAO, de ses institutions régionales partenaires et de ses Etats-Membres. Financé par l’Union Européenne (UE) à hauteur de 12,1 millions d’euros, il est mis en œuvre par Expertise France sous le leadership politique et institutionnel de la CEDEAO, ainsi qu’en partenariat technique avec le CILSS sur les activités de formation, information et recherche.

# Objectifs poursuivis par la mise en place du GRANIC

* Analyser les enjeux des Conférences des Parties et autres réunions de négociations internationales sur le climat et proposer des éléments constitutifs d’une position commune ;
* Assister la Commission de la CEDEAO au cours des consultations informelles et des évènements parallèles de la Conférence des Parties (COP) et des réunions pertinentes des accords associés ;
* Renforcer les capacités des institutions nationales et des représentants des États membres de la CEDEAO pour la préparation/revue des projets de décisions et les soutenir au cours des négociations qui ont lieu lors de la COP et des réunions pertinentes ;
* Stimuler et intensifier un dialogue stratégique au sein de l’Afrique de l’Ouest sur les négociations climat.

# Termes de référence

Le GRANIC apporte son expertise dans les domaines et sur les sujets suivants :

* Atténuation : actualisation/révision des CDN, questions relatives à l’article 6 de l’Accord de Paris et transparence de l’action (indicateurs pour mesurer les progrès réalisés aux fins de la CDN) ;
* Adaptation : méthodologies et information pour élaborer les communications adaptation ;
* Approches sectorielles : agriculture et la suite du Programme de Koronivia ;
* Financement : initiatives régionales et internationales, transparence du soutien financier et autres questions afférentes au financement dans les négociations climat.

Le GRANIC est un organe technique de conseil qui assiste la CEDEAO en effectuant les tâches suivantes:

* Décrypter en début d’année civile les résultats issus des négociations, et la manière dont les attentes de la région ont été portées par le Groupe Africain et reflétées dans les décisions de la COP ;
* Identifier les sujets prioritaires en cours ou à venir dans les négociations internationales qui présentent des enjeux de mise en œuvre pour la région ;
* Proposer un programme annuel de travail vis-à-vis (i) des positions régionales à consolider en lien avec les priorités de la CEDEAO, (ii) des sujets de négociations à documenter pour le renforcement des capacités des négociateurs ;
* Documenter, clarifier et approfondir les sujets de négociations identifiés à travers des notes de synthèse pour diffusion aux négociateurs ;
* Consolider les positions de la CEDEAO sur les sujets identifiés par le programme de travail en début d’année ;
* Préparer des notes de positionnement à partir de revue de littérature et de consultations d’autres pays, d’experts, et/ou du monde académique ;
* Partager les connaissances et les résultats de ces travaux, animer le processus de consultation des États membres et consolider leurs commentaires ;
* Accompagner la diffusion et l’argumentation des positions et enjeux de la CEDEAO au sein du Groupe Afrique ;
* Fournir un appui sous forme de conseils aux négociateurs nationaux pendant les COP et les autres réunions de négociations climat officielles pertinentes,
* Faire un suivi évaluation de l’influence de la région au sein du groupe Afrique et lors de la COP.

# Critères de sélection des experts

Les experts candidats au GRANIC doivent démontrer qu’ils disposent des qualifications suivantes :

* Un diplôme universitaire supérieur en droit, économie, énergie, sciences sociales, études environnementales, sciences naturelles, ingénierie, études du développement ou toute autre discipline connexe ;
* Une expertise technique ou scientifique spécialisée dans au moins l’un des quatre domaines visés au point 3 ci-dessus, y compris au moyen de publications ;
* Une expérience d’au moins 5 années dans les négociations internationales sur le climat.
* Une très bonne maîtrise de l’anglais et la connaissance d’une autre langue officielle de la CEDEAO (français, portugais) constituerait un atout ;
* De solides compétences opérationnelles et analytiques ainsi que de rédaction, y compris en langue anglaise ;
* Une capacité à travailler en tant que membre d’une équipe.

# Conditions de participation au GRANIC

En présentant leur candidature, les experts acceptent les conditions suivantes :

* Les experts du GRANIC agissent en leur qualité personnelle et leur capacité professionnelle ; ils s’engagent à ne pas défendre les positions ou intérêts de leur pays lorsqu’ils remplissent les tâches énumérées au point 3 ci-dessus.
* Le GRANIC se réunit en présentiel et en virtuel autant de fois que de besoin. Les experts s’engagent à se rendre disponibles aux dates de réunion du Groupe d’Appui, qu’elles soient en présentiel comme à distance.
* Les experts travaillent au sein du GRANIC sous la coordination d’un expert « chef d’équipe » désigné par le Commissaire en charge de l’Agriculture, de l’Environnement et des Ressources Naturelles (CAERN), qui a pour mission d’animer le travail et de rendre compte à la CEDEAO en suivant un programme de travail sur la base de la gestion axée sur les résultats.
* Le GRANIC travaille en étroite collaboration avec toutes les institutions régionales et nationales pertinentes en fonction de ses besoins à l’accès et l’analyse des données scientifiques et études existantes pour la région.

# Durée

Les experts du groupe sont sélectionnés pour un mandat d’un an renouvelable une fois sur décision de la CEDEAO, et donc d’une durée maximale de (2) deux ans, en tenant compte des domaines et sujets prioritaires de la négociation internationale ainsi que du financement disponible pour leur rémunération.

# Rémunération et prise en charge

Les membres du GRANIC perçoivent une rémunération forfaitaire pour leurs services rendus ainsi qu’une prise en charge (billet d’avion et per diem) pour les principales réunions de travail auxquelles ils seront amenés à participer. Les conditions de cette rémunération et prise en charge sont détaillées ci-dessous.

## Honoraires

Chaque membre du GRANIC recevra une rémunération forfaitaire de 3 600 euros pour couvrir l’ensemble des tâches contractuelles décrites plus haut, en plus des per diem reçus pour couvrir les journées de réunions. Les tâches spécifiques détaillées de chaque membre seront fournies lors la contractualisation. Le paiement se fera en deux ou trois fois, sur la base du travail abattu et des documents produits : un premier paiement de 40% en juin après l’intersession de Bonn et un paiement de 30% après la réunion régionale de préparation et un paiement de 30% en décembre après la COP.

## Frais de missions

En plus de la rémunération forfaitaire d’honoraires, chaque membre bénéficiera de la prise en charge suivante pour les déplacements inhérents à la réalisation de leurs missions dans le cadre du GRANIC (billets d’avions + per diem).

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Missions** | **Unité** | **Nombre d’unité**  | **Prix Unitaire** |
| Réunion de démarrage  | Billets d’avion (A/R) | 1 | Prix au réel |
| Per diem (taux UE) | 2 |
| Réunions de coordination CEDEAO pendant l’intersession Bonn  | Billets d’avion (A/R)  | 1 |
| Per diem (taux UE)  | 3 |
| Atelier régional de préparation à la COP  | Billets d’avion (A/R)  | 1 |
| Per diem (taux UE)  | 5 |
| Réunions de coordination CEDEAO pendant la COP | Billets d’avion (A/R) | 1 |
| Per diem (taux UE) | 4 |

# Calendrier estimatif de la première année



# Procédure de sélection

Les 4 experts seront sélectionnés de manière à ce que les 4 thématiques soient représentées, la répartition effective des sujets sera décidée par la CEDEAO une fois la sélection effectuée.

Les experts seront sélectionnés par un comité pluridisciplinaire validé par la Direction de l’Environnement de la Commission de la CEDEAO.

Les experts seront contractualisés par Expertise France pour la première année de leur mandat, et éventuellement jusqu’à décembre 2022.

* Date limite de candidature : **17 janvier 2021**  à 00h UTC.
* Pièces à fournir : CV et lettre de motivation en anglais.
* Adresse de soumission : cecile.vivien@expertisefrance.fr / les candidats peuvent demander des clarifications/informations complémentaires jusqu’au 13 janvier 2021.